

# Contrat de prestations

entre

Le/la mandant·e

L'expert CECB / L'experte CECB

## Données du bâtiment

Affectation du bâtiment

Adresse

EGID

## Objet, prix (y compris les émoluments dus à l'association CECB)

Établissement d'un CECB	CHF hors TVA
Établissement d'un CECB Plus	CHF hors TVA
Établissement d'un CECB Nouveau bâtiment	CHF hors TVA
Mise à jour d'un CECB / Nouveau bâtiment	CHF hors TVA

## Subventions

Demande de subvention pour un produit CECB (*), forfaitaire	+
Versement de la subvention pour un produit CECB (**)	-

**Sous-total (CHF hors TVA)**

TVA

**Total (CHF, TVA incluse)**

\_\_\_\_\_

+

\_\_\_\_\_

**Documents : plans, décomptes, etc.**

Tous les plans d'étage	métrés
Coupe du bâtiment	métrée
Vues de la façade	métrées
Décomptes de consommation d'énergie	

**Prestations supplémentaires**

Les éventuelles prestations supplémentaires non comprises dans le prix, telles que

sont facturées à CHF / h .

**Dates**

Visite sur site

Remise du CECB / CECB Plus / CECB nouvelle construction / de la mise à jour

**Subventions pour le produit CECB**

L'établissement du produit CECB proposé pour l'objet ci-dessus est subventionné

à hauteur de **CHF** .

par l'administration / l'organisme

La subvention est demandée par l'expert-e CECB à l'autorité compétente (\*), est comprise dans le montant de l'offre (\*\*) et est versée directement à l'expert-e CECB.

La subvention est demandée par l'expert-e CECB à l'autorité compétente (\*), n'est pas comprise dans le montant de l'offre (\*\*) et est versée directement au/à la mandant-e.

La subvention est demandée par le/la mandant-e à l'autorité compétente et lui est versée directement.

Seule l'autorité compétente peut émettre un engagement de subvention contraignant.

### Informations importantes et clause de non-responsabilité

Ce document est mis à disposition des expertes et experts CECB par l'association CECB.

#### **La relation contractuelle lie le-la mandant·e et l'expert·e CECB.**

Les classes CECB sont basées sur une méthode standardisée et simplifiée d'estimation des besoins énergétiques des bâtiments, appuyés sur des calculs types. La valeur déterminée ne doit pas être entendue comme une valeur absolue et sert uniquement d'indication à des fins de comparaison avec d'autres bâtiments. Toute responsabilité découlant des déclarations du CECB est exclue. (chapitre 11.1 du règlement d'utilisation).

Les prestations à fournir pour un CECB ou un CECB Plus sont effectuées conformément aux exigences de l'association CECB et sont décrites dans le formulaire « Prestations nécessaires pour les publications CECB », annexe 1 du règlement des produits <https://www.cecb.ch/downloads/>. Des prestations supplémentaires peuvent être convenues.

Le-a mandant·e s'engage à utiliser son produit CECB conformément aux exigences du chapitre 4 du règlement d'utilisation. Les données du-de la mandant·e et du bâtiment saisi sont protégées et utilisées conformément aux exigences du chapitre 9 du règlement d'utilisation.

### Informations supplémentaires, dispositions particulières

Lieu, date

Lieu, date

Le-la mandant·e

L'expert CECB / L'experte CECB

---